



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-389

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2019

# Sommaire

## **Cour de cassation**

75-2019-11-07-004 - Décision portant délégation de signature - M. Pascal Le Luong (1 page) Page 3

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

75-2019-11-08-001 - Décision portant délégation de signature Mme PAUL - SPIP 93 du mardi 12 novembre au mardi 31 décembre 2019 (1 page) Page 5

## **Rectorat de l'académie de Paris**

75-2019-11-06-009 - Arrêté n° 2019-009 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à la Division des affaires financières (DAF) (4 pages) Page 7

75-2019-11-06-010 - Arrêté n° 2019-013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à la Division des personnels enseignants du second degré public (DPE) (3 pages) Page 12

75-2019-11-06-011 - Arrêté n° 2019-014 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à la Division de l'organisation et de la programmation scolaire (DOPS) (2 pages) Page 16

75-2019-11-06-012 - Arrêté n° 2019-015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à la Division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS) (3 pages) Page 19

Cour de cassation

75-2019-11-07-004

Décision portant délégation de signature - M. Pascal Le  
Luong

*Délégation de signature est donnée à mr Le Luong pour les dépenses et recette relatives à  
l'activité de la Cour.*

# COUR DE CASSATION

—————  
*La Première Présidente*  
—————

## DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Première présidente de la Cour de cassation,

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2019 portant nomination de Madame Chantal Arens aux fonctions de première présidente de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2019 portant désignation d'un ordonnateur secondaire ;

Décide :

### **Article 1**

Délégation de signature est donnée à M. Pascal Le Luong, magistrat, secrétaire générale de la première présidence, pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation, dans les limites fixées par l'arrêté du 14 février 1986 modifié.

### **Article 2**

La décision du 1<sup>er</sup> septembre 2019 portant délégation de signature est abrogée.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs.

Fait en notre cabinet, le 7 novembre 2019.

Chantal Arens

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2019-11-08-001

Décision portant délégation de signature Mme PAUL -  
SPIP 93 du mardi 12 novembre au mardi 31 décembre  
2019

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;  
Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Monsieur Laurent RIDEL, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris

#### DECIDE :

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie PAUL, Directrice des Services Pénitentiaires à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris aux fins d'**exercer l'intérim du directeur principal d'insertion et de probation du SPIP 93 du mardi 12 novembre au mardi 31 décembre 2019**, et à ce titre, réaliser les validations de rapports, décider les affectations de mesures et toute autre tâche relevant du poste occupé.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Fresnes, le 08 novembre 2019  
Acte signé par Laurent RIDEL  
Directeur interrégional des  
services pénitentiaires de Paris

#### DISP

3, avenue de la Division Leclerc  
B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex  
Téléphone : 01 46 15 91 00  
Télécopie : 01 47 02 25 40

Rectorat de l'académie de Paris

75-2019-11-06-009

Arrêté n° 2019-009 portant subdélégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire à la Division des  
affaires financières (DAF)

**LE RECTEUR DE LA REGION  
ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITES DE  
PARIS**

**Arrêté n° 2019-009  
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
Division des affaires financières (DAF)**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

Vu le décret du Président de la République en date **15 septembre 2016** portant nomination de Gilles PÉCOUT en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris, à compter du 3 octobre 2016,

Vu le décret du Président de la République du **28 juillet 2016** portant nomination de M. Jean-Michel COIGNARD, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 1<sup>er</sup> août 2016;

Vu le décret du Président de la République du **16 février 2018** portant nomination de M. Stefano BOSI, professeur des universités de première classe, en qualité de Vice-chancelier des universités de Paris, à compter du 16 février 2018,

Vu l'arrêté du **3 juillet 2009** portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du **3 juillet 2009** portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale;

Vu l'arrêté ministériel du **2 mars 2016** portant nomination et classement de M. Lionel HOSATTE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021;



Vu l'arrêté ministériel du **13 juillet 2016**, portant nomination et classement de Mme Catherine RICHET dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale adjointe chargée du pôle élèves et politiques éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2021;

Vu l'arrêté ministériel du **02 août 2017** portant nomination, classement et détachement de Mme Zohra YAHIAOUI dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie chargée du pôle programmation scolaire et moyens écoles et établissements au rectorat de Paris, pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2021,

Vu l'arrêté ministériel du **29 novembre 2017** portant nomination de M. Bao NGUYEN-HUY dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Paris, de la chancellerie des universités, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour une première période de quatre ans, du 13 novembre 2017 au 12 novembre 2021.

Vu l'arrêté ministériel du **22 janvier 2018** portant nomination de Mme Muriel BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire général de l'académie de Paris, en charge du pôle budget, performance et fonctions supports, pour une seconde période de quatre ans, du 21 janvier 2018 au 20 janvier 2022;

Vu l'arrêté ministériel en date du **02 août 2018** portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une seconde période de quatre ans, du 25 août 2018 au 24 août 2022;

Vu l'arrêté n° 2017-06-19-025 du **19 juin 2017** de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté en date du **12 avril 2019** portant affectation de M. Olivier DELOBEL, attaché d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de chef de division des affaires financières de l'académie de Paris, à compter du 3 juin 2019 ;

## ARRÊTE

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le recteur Gilles PÉCOUT subdélègue la délégation de signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Stefano BOSI, Vice-chancelier des universités de Paris pour les programmes relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche et à M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, pour les programmes relevant de l'éducation nationale.

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stefano BOSI, Vice-chancelier des universités de Paris, délégation est donnée à M. Bao NGUYEN-HUY secrétaire général de la chancellerie.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bao NGUYEN-HUY subdélégation est accordée à M. Alexandre BOSCH, adjoint au secrétaire général de la chancellerie.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BOSCH, subdélégation est donnée à Mme Muriel BONNET secrétaire générale adjointe de l'académie de Paris, en qualité de responsable du pôle budget, performance et fonctions supports.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel BONNET, subdélégation est donnée à M. Olivier DELOBEL, attaché d'administration de l'Etat hors classe, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division des affaires financières, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques, les certifications du service fait, et les demandes de paiement imputés sur le hors titre 2 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 dans le cadre du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n°172)

- les engagements juridiques, les certifications du service fait, les demandes de paiement et les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, imputés sur les titres 2 et hors titre 2 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001, dans le cadre du programme « formation supérieure et recherche universitaire » (n°150)

- les engagements juridiques, les certifications du service fait, les demandes de paiement et les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche imputés sur le hors titre 2 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 dans le cadre du programme « vie étudiante » (n°231).

- les engagements juridiques, les certifications du service fait, les demandes de paiement et les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche imputés sur le hors titre 2 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 dans le cadre du programme « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

- les engagements juridiques, les certifications du service fait, les demandes de paiement et les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat sur le hors titre 2 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 dans le cadre du programme « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)

- les engagements juridiques, les certifications du service fait, les demandes de paiement et les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat sur le hors titre 2 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 dans le cadre du programme «Opérations immobilières déconcentrées » (n° 724)

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, à M. Lionel HOSATTE, à Mme Zohra YAHIAOUI et à Mme Catherine RICHET, secrétaires généraux adjoints.

En cas d'absence ou d'empêchement des secrétaires généraux adjoints, subdélégation est donnée à M. Olivier DELOBEL, attaché d'administration de l'Etat hors classe, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division des affaires financières, à l'effet de signer, au titre des opérations de validation, les engagements juridiques, les certifications du service fait, les demandes de paiement et les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, imputés sur les titres 2, 3, 5, 6 de la loi du 1<sup>er</sup> aout 2001, dans le cadre des programmes suivants :

- «enseignement scolaire public premier degré » (n°140)
- « enseignement scolaire public second degré » (n°141)
- « vie de l'élève » (n°230)
- « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214)
- « enseignement privé du premier et du second degré » (n°139)

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DELOBEL, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée aux articles précédents sera exercée au travers des seuls actes de validation CHORUS par:

- Mme Valérie LAHEL, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. Jacques PILORGET, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Alexandra DOS SANTOS, attachée de l'administration de l'Etat ;
- Mme Julienne THRASIBULE, SAENES ;
- Mme Camalassoundary POMPEE, SAENES de classe normale ;
- M. Jérôme BIHRY, SAENES ;
- M. Laurent CHEKOUN, SAENES ;
- M. Charles CHICOT, SAENES ;
- M. Jaime CISCAR ARLANDIS, SAENES ;
- Mme Caroline MAGE, SAENES ;
- Mme Aurélie OBITZ, SAENES ;
- M. Mhoumadi SOULAIMANA, SAENES ;

dans les limites des attributions de la division.

**Article 5.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire et le secrétaire général de la chancellerie sont chargés respectivement de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 12 boulevard d'Indochine - CS 40049 - 75933 Paris Cedex 19 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 novembre 2019

Le recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris

Signé

Gilles PÉCOUT

Rectorat de l'académie de Paris

75-2019-11-06-010

Arrêté n° 2019-013 portant subdélégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire à la Division des  
personnels enseignants du second degré public (DPE)

**LE RECTEUR DE LA REGION  
ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITES DE  
PARIS**

**Arrêté n° 2019-013  
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
Division des personnels enseignants du second degré public (DPE)**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date **15 septembre 2016** portant nomination de Gilles PÉCOUT en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris, à compter du 3 octobre 2016,

Vu le décret du Président de la République du **28 juillet 2016** portant nomination de M. Jean-Michel COIGNARD, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 1<sup>er</sup> août 2016;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **2 mars 2016** portant nomination et classement de M. Lionel HOSATTE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **13 juillet 2016**, portant nomination et classement de Mme Catherine RICHET dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale adjointe chargée du pôle élèves et politiques

éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2021;

Vu l'arrêté ministériel en date du **1<sup>er</sup> août 2017** portant nomination et classement de M. Jacques DROGO dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) chef de la division des personnels enseignants du second degré public de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2022;

Vu l'arrêté ministériel en date du **02 août 2017** portant nomination, classement et détachement de Mme Zohra YAHIAOUI dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie chargée du pôle programmation scolaire et moyens écoles et établissements au rectorat de Paris, pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2021,

Vu l'arrêté ministériel du **22 janvier 2018** portant nomination de Mme Muriel BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire général de l'académie de Paris, en charge du pôle budget, performance et fonctions supports, pour une seconde période de quatre ans, du 21 janvier 2018 au 20 janvier 2022;

Vu l'arrêté ministériel en date du **02 août 2018** portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une seconde période de quatre ans, du 25 août 2018 au 24 août 2022;

Vu l'arrêté n° 2017-06-19-025 du 19 juin 2017 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## ARRETE

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le recteur Gilles PÉCOUT subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, à M. Lionel HOSATTE, à Mme Zohra YAHIAOUI et à Mme Catherine RICHET, secrétaires généraux adjoints.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel HOSATTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Anthony ERNEWEIN, adjoint au directeur des ressources humaines en charge du second degré.

En cas d'absence ou d'empêchement des secrétaires généraux adjoints et de M. Anthony ERNEWEIN, adjoint au directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 2<sup>nd</sup> degré, délégation est donnée à Monsieur DROGO Jacques, chef de la division des personnels enseignants du second degré public de l'académie de Paris, pour la gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public, à l'effet de signer, pour l'académie de Paris, les actes d'engagement :

- des dépenses de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré (rémunérations principales et accessoires),

Ces dépenses sont imputées sur le titre 2 et hors titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement scolaire public second degré » (n°141)
- « Vie de l'élève » (n° 230)
- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M DROGO Jacques chef de la division des personnels enseignants du second degré public, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

- M. Stéphane SURYOUS attaché d'administration de l'Etat,
- Mme Sylvie LAMOURI attachée principale d'administration de l'Etat
- Mme Christelle MAKOUNDZI-WOLO, attachée d'administration de l'Etat
- Mme Sonia NAHUM, attachée d'administration de l'Etat
- M. Bernard SINOLECKA attaché de l'administration de l'Etat
- M. Serge DUHALDE, attaché principal d'administration de l'Etat

dans les limites des attributions de la division.

**Article 3.** La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 12 boulevard d'Indochine - CS 40049 - 75933 Paris Cedex 19 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 novembre 2019

Le Recteur de la région académique Ile-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris

Signé

Gilles PÉCOUT

Rectorat de l'académie de Paris

75-2019-11-06-011

Arrêté n° 2019-014 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à la Division de l'organisation et de la programmation scolaire (DOPS)



**Arrêté n° 2019-014**  
**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**  
**Division de l'organisation et de la programmation scolaire (DOPS)**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République en date **15 septembre 2016** portant nomination de Gilles PÉCOUT en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris, à compter du 3 octobre 2016,

Vu le décret du Président de la République du **28 juillet 2016** portant nomination de M. Jean-Michel COIGNARD, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté ministériel du **2 mars 2016**, portant nomination et classement de M. Lionel HOSATTE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021,

Vu l'arrêté ministériel du **13 juillet 2016**, portant nomination et classement de Mme Catherine RICHET dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale adjointe chargée du pôle élèves et politiques éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2021;

Vu l'arrêté ministériel du **02 août 2017** portant nomination, classement et détachement de Mme Zohra YAHIAOUI dans l'emploi d'adjointe au secrétaire générale d'académie chargée du pôle programmation scolaire et moyens écoles et établissements au rectorat de Paris, pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2021,

Vu l'arrêté ministériel du **22 janvier 2018** portant nomination de Mme Muriel BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire général de l'académie de Paris, en charge du pôle budget, performance et fonctions supports, pour une seconde période de quatre ans, du 21 janvier 2018 au 20 janvier 2022;

Vu l'arrêté ministériel en date du **02 août 2018** portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une seconde période de quatre ans, du 25 août 2018 au 24 août 2022;

Vu l'arrêté n° 2017-06-19-025 du 19 juin 2017 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le recteur Gilles PÉCOUT subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, à M. Lionel HOSATTE, à Mme Zohra YAHIAOUI et à Mme Catherine RICHET, secrétaires généraux adjoints.

**Article 2.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 12 boulevard d'Indochine - CS 40049 - 75933 Paris Cedex 19 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 novembre 2019

Le recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris

Signé

Gilles PÉCOUT

Rectorat de l'académie de Paris

75-2019-11-06-012

Arrêté n° 2019-015 portant subdélégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire à la Division des  
personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé  
(DPATSS)

**LE RECTEUR DE LA REGION  
ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITES DE  
PARIS**

**Arrêté n° 2019-015  
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
Division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS)**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du **15 septembre 2016** portant nomination de M. Gilles PÉCOUT en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, à compter du 3 octobre 2016 ;

Vu le décret du Président de la République du **28 juillet 2016** portant nomination de M. Jean-Michel COIGNARD, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale;

Vu l'arrêté ministériel du **2 mars 2016** portant nomination et classement de M. Lionel HOSATTE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021;

Vu l'arrêté ministériel du **13 juillet 2016**, portant nomination et classement de Mme Catherine RICHET dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale adjointe chargée du pôle élèves et politiques éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2021;

Vu l'arrêté ministériel du **02 août 2017** portant nomination, classement et détachement de Mme Zohra YAHIAOUI dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie chargée du pôle programmation scolaire et moyens écoles et établissements au rectorat de Paris, pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2021,

Vu l'arrêté ministériel du **22 janvier 2018** portant nomination de Mme Muriel BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire général de l'académie de Paris, en charge du pôle budget, performance et fonctions supports, pour une seconde période de quatre ans, du 21 janvier 2018 au 20 janvier 2022;

Vu l'arrêté ministériel en date du **02 août 2018** portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une seconde période de quatre ans, du 25 août 2018 au 24 août 2022;

Vu l'arrêté ministériel du 30 août 2018 portant nomination de Mme Edith MORISSET, attachée d'administration de l'Etat, hors classe, à compter du 30 août 2018, aux fonctions de cheffe de la division des personnels (DPATSS) au rectorat de l'académie de Paris;

Vu l'arrêté n° 2017-06-19-025 du 19 juin 2017 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## ARRETE

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le recteur Gilles PÉCOUT subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, à M. Lionel HOSATTE, à Mme Zohra YAHIAOUI et à Mme Catherine RICHET, secrétaires généraux adjoints.

En cas d'absence ou d'empêchement des secrétaires généraux adjoints, délégation est donnée à M. Anthony ERNEWEIN, adjoint au directeur des ressources humaines en charge du 2<sup>nd</sup> degré:

En cas d'absence ou d'empêchement des secrétaires généraux adjoints, subdélégation est donnée à Mme Edith MORISSET, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, à l'effet de signer, pour l'académie de Paris, les actes d'engagement :

- des dépenses des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (rémunérations principales et accessoires) affectés dans les services, les établissements publics locaux d'enseignement et les établissements d'enseignement supérieur,

Ces dépenses sont imputées sur le titre 2 et hors titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement scolaire public second degré » (n°141)
- « Vie de l'élève » (n° 230)
- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith MORISSET, cheffe de la DPATSS, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

— Mme Berenice FOURLINNIE, attachée d'administration de l'Etat.

Dans les limites des attributions de la division.

**Article 3.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 12 boulevard d'Indochine - CS 40049 - 75933 Paris Cedex 19 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 novembre 2019

Le recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris

Signé

Gilles PÉCOUT